## CERTIFICAT DE CARROSSAGE

ANNEXE VII

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

Le constructeur, soussigné..... demeurant à : 19 Route industrielle de la Hardt - 67129 Molsheim ... Tél. : 03.88.47.88.00 déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) : ..... La carrosserie suivante : Benne arrière transporteur et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que : - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation : - le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61, R.62, R.82. à R.94, R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son application. - le porte-à-faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. (X= 1,59 m), satisfait aux limites minimale (0,94 m) et maximale ( 2,015 m) fixées par le constructeur :- dans sa notice descriptive (1) - dans l'accord joint de son service technique (1) et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm. - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur. - la largeur du véhicule ( 2,1 m) n'excède pas celle fixée par le constructeur ( 2,42 m). - le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM). - le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie. CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2): - Poids total autorisé en charge : PTAC = 3500 kg Camionnette Genre (3): - Poids à vide (avec carrosserie) (6) = 2920 kg Carrosserie (4): Benne PV = PC + M + Ca =2920 kg Mercedes-Benz Marque: PC: poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : Type: 906 BA 50 réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, N° d'identification: WDB9061531N590415 sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs. Nombre de places assises (conducteur compris): 3 Empattement : F = M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis. 3,66 m F'(5) =Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements. 3,66 m DIMENSION DU VEHICULE CARROSSE (hors tout): - Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) Longueur L = 6,3 (ou sous pivot semi-remorque): m Largeur / = 2,1 m PV.AV = 1550 kg Surface L x /= 13,23 - Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6) m<sup>2</sup> CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE : PV.AR = 1370 kg Longueur utile du chargement : T = Poids du conducteur et des passagers : m Porte-à-faux AR du véhicule : X = 1,59 p = 75 kg x (conducteur + passagers) = m 225 kg Longueur des ferrures et charnières : c = - Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (7) : 0,02 m Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la (cas de cabine avancée) (1) p.AV = p = 0 kg résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière : (cas de cabine normale) (1) p. AV =  $\frac{2p}{}$  = Y = -0,03 150 kg m - Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (7) : Porte-à-faux arrière utile :  $X_u = - - Y =$ (cas de cabine avancée) (1) p.AR = p = 0 kg Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, (cas de cabine normale) (1) p. AR =  $\frac{P}{}$  = 75 kg ou à l'axe du pivot :

F' - Y =

3,69

- Chargement : Ch = PTAC - PV - p =

355

kg

<sup>(1)</sup> Barrer la mention inutile.

<sup>(2)</sup> Voir notice descriptive.

<sup>(3)</sup> Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive. (4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

<sup>(5)</sup> F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

<sup>(6)</sup> Joindre les tickets de pesée correspondants.

<sup>(7)</sup> Dans le cas de cabine "hors série" n AV et n AR seront calculés en fanction de